



Gouvernement et direction planifient le départ de l'orientation

Danger grave et imminent de privatisation de l'AFPA

Le 3 mars, dans un discours sur la formation professionnelle, Sarkozy faisait l'éloge de l'AFPA. Moins d'un mois plus tard, il donne le signal de son dépeçage avec la mise en œuvre concrète du transfert à Pôle-emploi de 900 salariés (sur les 1 200 psychologues du travail, ATO et personnels administratifs, ingénieurs de l'INOIP et cadres que compte la ligne orientation).

En janvier, le DG répétait à qui voulait l'entendre : « je ne suis pas un liquidateur ». Aujourd'hui, il organise la liquidation d'un pilier du service global.

Telle est leur conception d'un « dialogue franc et loyal »...

Pour la CGT, le transfert de l'orientation à Pôle-emploi est inacceptable et injustifiable

Un désastre humain, social et professionnel

Dans leur scénario, 900 salariés doivent être jetés comme des « kleenex ».

Pôle-emploi est déjà submergé par les difficultés épouvantables liées à la fusion ANPE-Assedic. Dans le même temps, il lui faut faire face à un afflux sans précédent de personnes privées d'emploi. Dans ces conditions, la compétence collective de l'orientation AFPA (construite et peaufinée pendant des années pour répondre au mieux aux besoins) ne risque-t-elle pas d'être engloutie dans l'urgence et dans le chaos ?

Qu'est-ce qui peut justifier un tel gâchis ?

Quant aux 300 salariés de l'orientation destinés à rester, il n'est pas inutile de savoir que l'Etat a clairement averti qu'il ne continuerait pas à en assumer la charge financière...

Un coup décisif porté à l'égalité d'accès à la formation

L'AFPA ne pourra plus faire ce qu'elle faisait depuis des dizaines d'années (et qui a constitué sa vocation et sa force) : proposer à chaque personne accueillie un pronostic garantissant la réussite de son parcours de formation jusqu'à la qualification. Les premières victimes ? Ceux qui ont le plus besoin d'une formation et d'une montée en qualification.

Qui peut accepter que l'AFPA soit privée des moyens de son utilité sociale ?

L'AFPA privée de sa capacité à innover pour apporter des réponses pertinentes

Comment ne pas se souvenir de ce qui s'est passé avec le CTP (Contrat de transition professionnelle) ? A la demande de l'Etat, l'AFPA a expérimenté le premier chantier en France lié à la « sécurisation des parcours professionnels ». Cette expérimentation n'a suscité que des éloges. Certains (rapport de l'IGAS octobre 2007) ont souligné la part de la « forte culture de l'orientation » de l'Association dans ce succès.

Qui peut souhaiter que l'AFPA soit privée des éléments décisifs de son efficacité ?

La voie ouverte à la privatisation et à une concurrence sans entraves

La sortie de l'orientation ? Un pas décisif vers une offre de formation « débarrassée » du service global.

Le projet stratégique de Sarkozy, Wauquiez et Cailla ? **Le service public transformé en entreprise privée.** Et la mise en concurrence des formations sur la seule base de leur coût.

Dans leur ligne de mire ? Nos emplois et nos salaires !

Nous exagérons ? Chacun peut se reporter aux décisions et aux annonces de ces derniers mois :

- *La médecine du travail pour les stagiaires* ? Décision de suppression fin 2007.
- *Les hébergements* ? Destinés à être vendus.
- *La restauration* ? En cours de privatisation accélérée.
- *L'habilitation permanente à former et à certifier sur les titres du ministère de l'emploi* ? Destinée à être supprimée.
- *L'aide à la recherche d'un emploi* ? Depuis le début de l'année l'Etat ne la finance plus.
- *Le pré-qualifiant* ? En cours de liquidation dans bon nombre de régions.
- *Le patrimoine immobilier* ? Là aussi, l'Etat veut se désengager, pour « capitaliser » (c'est l'expression consacrée) l'AFPA. Le coût des charges d'entretien du patrimoine pour la future « entreprise » ? Il est exorbitant : 10 % du budget de fonctionnement (soit l'équivalent de 1 000 emplois par an...)

Formateurs, psychologues du travail, personnels d'appui et administratifs, ingénieurs, encadrement... nous sommes tous concernés !

Nous ne voulons pas devenir des salariés « kleenex » !

Nous voulons tous rester à l'AFPA !

Nous voulons une AFPA utile, efficace, accessible à ceux qui en ont le plus besoin !

Refusons le démantèlement et la privatisation, agissons pour des coopérations efficaces !

Exigeons du gouvernement le retrait du projet de transfert de l'orientation !

Exigeons des créations d'emplois !

C'est dès maintenant qu'il faut agir, résister dans l'unité la plus large, construire le rapport de forces nécessaire pour mettre en échec la mécanique de destruction de l'AFPA

- Ø **Le 8 avril, soyons nombreux à Montreuil – et tous en lutte selon des modalités à décider sur place**
- Ø **Dès maintenant, construisons dans chaque établissement la résistance au quotidien**
- Ø **Interpellons la presse et les médias, la population, les élus politiques**
- Ø **Le 1^{er} mai tous dans la rue pour une AFPA présente aux côtés de tous les salariés**

Tous ensemble et partout, multiplions les initiatives en vue d'une riposte de très grande ampleur !

**✚ Transfert de l'orientation : le calendrier que veulent mettre en œuvre
gouvernement et direction générale**

30 mars	Envoi aux partenaires sociaux du projet de texte de loi relatif à la formation professionnelle qui contiendra un article concernant le transfert de l'orientation à Pôle-emploi. Les partenaires sociaux ont déjà reçu un premier texte le 24 mars. Mais ce texte est incomplet. Il y manque une série de sujets dont les dispositions sur l'orientation AFPA
31 mars	Lecture commune du projet par le gouvernement et le partenaires sociaux
1^{er} avril	Le texte est stabilisé (relation entre les ministères concernés : DGEFP – Education Nationale – Intérieur)
8 avril	CCE extraordinaire d'information-consultation (avant même que la loi soit votée et que les décisions en matière de modalités de transfert soient connues)
9 avril	Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale de l'AFPA
14 avril	Réunion du CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) sur le projet de texte de loi
16 avril	Assemblée générale du Conseil d'Etat sur ce texte
22 avril	Examen du projet de loi en Conseil des ministres, puis dépôt au Parlement
Semaines suivantes	Débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle. Soumission aux nouvelles règles de fonctionnement applicables depuis le 1 ^{er} mars 2009 (6 semaines pour la 1 ^{ère} chambre + 4 semaines pour la seconde) Texte discuté gouvernement + amendements des commissions
Avant l'été 2009	Vote prévu de la loi par le Parlement
1^{er} janvier 2010	Date projetée pour le transfert effectif à Pôle-emploi des activités et des personnels de l'orientation AFPA

Bien entendu, ceci n'est pas notre calendrier. Surtout ne nous privons pas de le perturber comme il le mérite.

En 2004-2005, à d'autres époques, nous avons su le faire avec succès... Et faire mentir les pronostics les plus assurés !

Rien ne nous interdit de recommencer !

Montreuil, le 30 mars 2009